



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

PREFECTURE

Direction de la circulation et de la réglementation

Bureau des élections et des professions réglementées

**Arrêté préfectoral du 1^{er} février 2017
modifiant l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016
fixant la liste des personnes habilitées pour
remplir les fonctions de membre du jury pour la
la délivrance des diplômes dans le secteur
funéraire**

**Le PREFET du VAR,
Officier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-25-1, D.2223-55-2 et suivants ;

VU le code du travail ;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016 fixant la liste pour le département du Var des personnes habilitées pour remplir les fonctions de membre du jury pour la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire ;

CONSIDERANT que le conseil de délégation de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, lors de sa première séance du 14 décembre 2016 suite aux élections de novembre 2016 a désigné de nouveaux représentants ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016 susvisé est ainsi modifié :

.../...

Représentants désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Délégation du Var :

Monsieur Eric CARAGLIO

Monsieur Jean-Paul GIOVANNONI

Monsieur Jean-Marc DE GAETANO

Monsieur Jean-Louis GIRAUD

(Avenue des Frères Lumière – CS 70558 – 83041 TOULON CEDEX 9 - tel : 04 94 61 99 40 –
mel : mc.badinand@cmar-paca.fr)

ARTICLE 2 : Le reste de l'arrêté demeure sans changement.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la préfecture du Var est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Pour le Préfet et par délégation,
la secrétaire générale,


Sylvie HOUSPIC